

S01 Les liens de parenté pour comprendre l'évolution

On classe les espèces sur la base de **ce qu'elles ont**, c'est-à-dire les caractères qu'elles possèdent. Il peut s'agir de **caractères externes** directement observables et de **caractères internes** (par exemple la présence d'un squelette osseux). Les critères retenus pour classer doivent pouvoir être vérifiés. Ils doivent permettre de construire des ensembles d'espèces. Une espèce appartient à plusieurs ensembles, ce qui donne des **ensembles emboîtés**.

Lexique :

Espèce : ensemble d'individus se ressemblant plus ou moins, capables de se reproduire entre eux et dont la descendance est fertile.

Classer des espèces (de manière scientifique) : regrouper des espèces en fonction de caractères partagés (ce que les espèces ont), hérités d'un ancêtre commun.

Critère de classification : critère permettant de former des familles d'espèces.

Squelette interne : os formant une architecture à l'intérieur du corps d'un animal.

Membres : parties reliées au corps et contenant des os articulés entre eux.

Antennes : présentes sur la tête de certains animaux, elles sont généralement composées de plusieurs éléments articulés entre eux. Elles servent à capter des informations sur l'environnement.

Cornes : présentes sur la tête de certains animaux, elles sont de nature osseuse et sont permanentes.

Bois : présents sur la tête de certains animaux, ils sont de nature osseuse mais tombent chaque année et repoussent généralement de plus en plus ramifiés.

Tentacules : présents sur la tête de certains animaux, ils sont mous et peuvent être rétractiles, c'est-à-dire se replier sur eux-mêmes.